

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LOT ET GARONNE
Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

- MAIRIE DE AGEN
AGENCE FONCIA ZAMBONI - FONCIA ZAMBONI PORTES ALT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Unité de Gestion : PISCINE RES. TERRASSES DES CARME

Prélèvement	00074865	Commune	AGEN
Unité de gestion	0219 PISCINE RES. TERRASSES DES CARME	Prélevé le :	mardi 14 septembre 2021 à 10h49
Installation	UDI 003452 BASSIN RES. TERRASSES DES CARME	par :	DAMIEN DASSONVILLE
Point de surveillance	P 0000001370 BASSIN TERRASSES DES CARMES	Type visite :	PI
Localisation exacte	TRANCHE SUP	Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Normes	Observations
Fréquentation au moment du plv	N SANS OBJET		
Prélèvement sous accréditation	O SANS OBJET		
Température de l'air	26 °C		
Température de l'eau	24 °C		
pH	7,8 unité pH		Valeur hors normes
Acide isocyanurique	71 mg/L		
Chlore combiné	0,46 mg(Cl ₂)/L		
Chlore disponible	1,74 mg(Cl ₂)/L		Valeur hors normes
Chlore total	2,20 mg(Cl ₂)/L		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET 3101

Type de l'analyse : PISCI

Code SISE de l'analyse : 00074921

Référence laboratoire : 21091302744601

Analyses laboratoire	Résultats	Normes	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL		
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES			
Oxydab. KMnO ₄ en milieu acide à chaud	<0,6 mg(O ₂)/L		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00074865)

Eau de piscine non-conforme aux limites de qualité. Les résultats bactériologiques sont conformes aux normes réglementaires applicables (article D1332-1 à D1332-15 du code de la santé publique). Cependant, le pH de l'eau est trop élevé : il doit être compris entre 6,9 et 7,7 unités. Par ailleurs, le taux de chlore est trop faible. En présence de stabilisant, la valeur de chlore disponible doit être comprise entre 2 et 4 mg/l.

Signé à Agen le 17 septembre 2021

Pour le Directeur,



ARHANCET FLORENCE